



lequel entre le pacs et le mariage est le plus intéressant au ni

Par **gomes**, le **24/06/2011** à **14:24**

bonjour,

Mon compagnon et moi hésitons entre le pacs et le mariage . Nous avons 2 enfants et avons acheté une maison (3/10ème pour lui et 3/7ème pour moi).Nous voudrions savoir au niveau succession si le pacs (+ testament) equivaut au mariage . Si non quelles sont les differences ?
Merci pour votre reponse .
mme Gomes

Par **fra**, le **24/06/2011** à **15:15**

Bonjour, Madame,

Petite précision : vous devez être propriétaire de 7/10èmes des droits sur votre maison, et non 3/7èmes.

Si vous n'êtes pas opposés à l'idée du mariage, les règles le régissant, quelque soit le régime choisi, sont plus protectrices, patrimonialement et extra-patrimonialement que celles du PACS. Je préciserais, simplement, ici, que si vous vous mariez sans contrat préalable, votre maison n'entrera pas dans votre communauté puisque acquise avant l'union, mais conservera ses quotités respectives dans vos masses de biens propres.